

Renseignements pratiques :

Règlement : par chèque à l'ordre de l'UIASM

Contrôle de présence : Fiche d'émargement

Attestation de présence : fournie à l'issue de la formation

Conditions d'annulation : en cas de désistement **après le 31 octobre 2008** : 20 % seront retenus sur les droits d'inscription

Repas et hébergement : libres

Inscriptions : UIASM, **secrétariat de la journée de formation 2008,**

175, bd Président-Wilson 33200 BORDEAUX (France)

Tél : 05 56 17 12 13 (l'après-midi hors le mercredi) – fax : 05 56 17 12 19

mail : shma3@wanadoo.fr

BULLETIN d'INSCRIPTION

(un bulletin par personne)

Adresser ce bulletin accompagné d'un chèque à :

UNION INTERNATIONALE D'AIDE A LA SANTE MENTALE

JOURNEE DE FORMATION DE BORDEAUX

175, boulevard du Président-Wilson 33200 BORDEAUX (France)

(Chèque libellé à l'ordre de : UIASM)

Nom.....Prénom.....

Adresse Personnelle :

Téléphone :

Fax.....E.mail.....

Profession :

Adresse Professionnelle :

Téléphone :

Fax.....E.mail.....

Inscription formation professionnelle : 80 Euros.....E

Inscription individuelle : 50 euros.....E

TOTALE

Demande de documents (à nous retourner pour l'inscription en formation professionnelle) :

Convention de formation : coordonnées précises de l'employeur :

Union Internationale d'Aide à la Santé Mentale

N° existence formation permanente : 72 33 03 49 533

Journée d'étude et de formation

LE TRAVAIL, C'EST LA SANTE ?

Travail et handicap psychique : éléments d'une problématique

Vendredi 21 novembre 2008

de 9h à 16h30

Athénée Municipal

Amphithéâtre

Place Saint Christoly

33000 BORDEAUX

Comité d'organisation :

Commission de Réhabilitation inter-structures public/privé

Association pour la Réadaptation et l'Intégration (ARI), ASAP Prado33, C.H. Charles Perrens, CH des Pyrénées, C.R.P.S. de la Tour de Gassies, MGEN, Association Montalier, Association Rénovation, Société d'Hygiène Mentale d'Aquitaine (SHMA), UNAFAM.

8h 30 Accueil des participants

Approche Théorique

Sous la présidence de : **Véronique FAYET**, adjointe au maire de Bordeaux
Philippe MADRELLE, président du Conseil Général de la Gironde

9h00 Présentation de la journée : **Francine BOURGUINAT**
Directrice SHMA et coordinatrice de la commission de réhabilitation, Bordeaux

Présidence de séance : **Pr Hélène VERDOUX**
Professeure de psychiatrie, responsable de pôle CH Charles Perrens

9h15 *« L'accès au statut d'adulte handicapé dans la schizophrénie »*
Par le **Dr Régis GOUMILLOUX** Psychiatre, MDPH 33, Bordeaux

9h45 *Le travail, la reconnaissance, Christophe DEJOURS*
Par le **Dr Michel DEMANGEAT**
Psychiatre, Psychanalyste, président fondateur de la commission de réhabilitation

10h15 **Pause**

Présidence de séance : **Michel MALET** Délégué Régional de l'UNAFAM

10h30 *Handicap psychique et travail*
Par le **Dr Michel MONLUN**, psychiatre, médecin chef CRPS Tour de Gassies, Bruges

11h00 *Quels changements pour les handicapés psychiques depuis la loi du 11 février 2005 ?*
Michelle DESCoubES (Inspectrice du Travail, chef de service DDTEFP Bordeaux)
Sous réserve : un représentant de l'AGEFIPH

11h30 **Débat**

12h15 **Repas libre**

Réflexions de terrain

Présidence : **Michèle DELAUNAY** Députée de la Gironde, Conseillère Générale

14h00 Table ronde :

Animation : **Denis MANDOUZE**, Directeur FAM TRIADE et SAVS Insercité, Rénovation

- **Olivier BEGUE**, Directeur ARI Insertion, Bordeaux.
- **François DUPONT**, Directeur ESAT «COLO », Lescar (64).
- **Claudie GAY**, Chargée de mission, Media Hand'treprise, Rénovation
- **Dr Sabine GUYON**, Médecin du travail, Coordinatrice SSTI
- **Karine LEAO** et **Christine ABAD**, en situation d'insertion professionnelle
- **Gilberte LISSE**, Directrice MDPH 33
- **Jean-Claude PALAU**, Conseiller Municipal, délégué RH Mairie de Bordeaux
- **Chantal ROUDGE**, Technicien socio-administratif CAF
- Témoignages d'entreprise

16h00 Synthèse des travaux par le **Dr Patrice POUETYTO**
Psychiatre, responsable de pôle CH Charles Perrens, Bordeaux

16h30 Clôture de la journée par le **Dr Jean-Yves COZIC**, Président de l'UIASM

argumentaire :

Que ce soit au niveau mondial, européen ou national, de nombreux textes et conférences sont venus affirmer et réaffirmer le droit (ou le devoir ?) de tout citoyen –fût-il handicapé- à avoir une activité professionnelle.

Et pourtant, la majorité des personnes souffrant d'une maladie mentale chronique éprouve des difficultés pour trouver et exercer un travail. Cette constatation est même un des facteurs de la notion de handicap psychique.

Qu'en est-il de l'accueil de ces personnes en milieu dit actif et de la reconnaissance de leurs activités dans une acception de travail ? Dans cette démarche, comment s'articule la reconnaissance sociale et la reconnaissance intime du sujet ?

Quelles sont les conditions de l'intégration –ou du maintien- des malades mentaux dans le monde du travail ?

De quelle intégration s'agit-il ? - en milieu « ordinaire » ? – en milieu protégé ? – en milieu associatif (bénévolat) ?

Comment adapter les nombreuses dispositions légales ou réglementaires existant en France en faveur des personnes handicapées au cas particulier de la maladie mentale ?

Comment les équipes soignantes accueillent-elles et acceptent-elles la demande d'accès en milieu de travail ?

Comment mieux coordonner l'action des nombreux acteurs sociaux, médico-sociaux et médicaux qui oeuvrent dans ce domaine ?

Comment l'entreprise s'adapte-t-elle en prenant en compte leur singularité ?

Ce sont là quelques-unes des questions auxquelles nous tenterons d'apporter des réponses au cours de cette journée.